

Commission de la Capitale nationale

.....
Faire de la région de la capitale du Canada
un symbole d'unité et de fierté
.....

Rapport annuel 1994-1995



Commission
de la Capitale nationale

National Capital
Commission

Canada

Table des matières

Message du président	1
La Commission de la Capitale nationale	4
Mission	4
Évolution de la capitale canadienne	4
Au nom des Canadiens et des Canadiennes	8
Capitale symbolique	9
Dans la Capitale, pour le pays	10
Revue de l'exercice	15
Objectif stratégique n° 1 : Jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la fierté et de l'unité canadiennes	15
Objectif stratégique n° 2 : Élaborer des programmes et des messages novateurs	19
Objectif stratégique n° 3 : Adopter un mode de fonctionnement qui s'apparente à celui d'une entreprise	24
L'avenir	29
Examen du rendements financier	31
États financiers de 1994-1995	34
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	34
Rapport du vérificateur	35
États financiers	36
Notes afférentes aux états financiers	40
Renseignements supplémentaires	49
Remerciements	49
Annexe 1 : Comités de la Commission de la Capitale nationale	50

Message du Président

Un tournant dans l'histoire de la CCN

À bien des égards, le dernier exercice constitue un tournant pour la Commission de la Capitale nationale. Après avoir, pendant près d'un siècle, aménagé et construit de magnifiques espaces publics dans la région de la capitale nationale, la CCN se consacre, plus que jamais, à animer la capitale grâce à des programmes dynamiques, novateurs et intéressants. De concert avec des partenaires régionaux et des conseillers venant des quatre coins du pays, la CCN s'efforce non seulement de construire une capitale, mais aussi de créer des liens entre celle-ci et ceux à qui elle appartient : les Canadiens et les Canadiennes. Profondément attachée au Canada, la Commission croit fermement que nos valeurs doivent être échangées et partagées avec tous nos compatriotes. Au cours du dernier exercice, les programmes de la CCN ont attiré dans la capitale plus de Canadiens et de Canadiennes que jamais. À titre de touristes, d'invités et de collègues, ils ont aidé à susciter la fierté nationale en faisant la promotion de la capitale. De surcroît, la Commission a rejoint les Canadiens chez eux au moyen d'émissions, de conférences organisées dans d'autres villes et de cadeaux symboliques, comme les lumières de Noël qui ont été envoyées durant le dernier exercice à chaque capitale provinciale et territoriale.

Des pratiques et des comportements en évolution

La structure de la CCN a commencé à se transformer en 1994-1995. À l'instar de tous les autres secteurs de l'administration fédérale, la

Commission de la Capitale nationale a dû, à la demande du Parlement, apporter des changements à son mandat, réduire ses frais d'exploitation et trouver des pratiques de travail plus efficaces. Au cours du dernier exercice, nous avons réagi en passant en revue la Commission, ses ressources et les services qu'elle offre. Nous avons tout examiné d'un oeil attentif et critique, de la taille et de la nature de nos biens fonciers jusqu'à la structure de nos comités et de nos directions. En conséquence, nous sommes prêts à mettre en oeuvre les changements qui aboutiront à la création d'une organisation très différente et beaucoup plus petite. Les biens fonciers sont indispensables à l'accomplissement des tâches de la CCN; toutefois, celle-ci se départira des avoirs qui ne l'aident pas à remplir sa mission essentielle. Les services qui peuvent être acquis moins cher du secteur privé seront confiés en sous-traitance, du moins au début, à des entreprises mises sur pied par les employés. Pour réduire nos frais d'exploitation, nous aurons recours à la technologie de pointe et aux plus récentes techniques de gestion de l'information. Le processus a été mis en branle; en conséquence, dans trois ans, la CCN sera une organisation plus petite, plus efficace et elle se sera donné des objectifs encore plus précis.

Promotion d'une vision régionale commune

Si l'on veut que la région de la capitale nationale devienne réellement une source de fierté pour les Canadiens et les Canadiennes, il faut, pour obtenir de meilleurs résultats, coordonner les ressources de nombreux organismes, y compris les partenaires fédéraux, les municipalités et le secteur privé. La CCN est le chef de file au chapitre des initiatives qui sont prises de concert avec les municipalités pour déterminer des objectifs communs et partager une même vision régionale de l'avenir de la capitale. Cette vision est en

train de prendre forme et elle sera intégrée au processus de planification de l'utilisation des terrains de la région. Parmi les partenariats institués durant le dernier exercice, mentionnons la responsabilité partagée de grandes activités comme la fête du Canada et Bal de Neige. La CCN a joué un rôle décisif dans l'élaboration d'un cadre de programmation axé sur l'Année internationale de la famille. Cette nouvelle optique a connu un tel succès que des plans de programmation conjoints ont déjà été élaborés sur des thèmes communs pour les prochaines années.

Un immeuble ancien pour un nouveau siège social

Durant le dernier exercice, la CCN a réinstallé ses employés dans un nouveau siège social. Ce déménagement n'a pas été qu'une simple acquisition de locaux à bureaux; il a démontré ce que la CCN peut faire, en collaboration avec le secteur privé, afin de conserver et de sauvegarder les trésors architecturaux de la capitale. Situé sur le boulevard de la Confédération, le vieil édifice Chambers constitue un élément de l'histoire de la capitale et est l'un des plus beaux immeubles commerciaux de la région de la capitale nationale. En appuyant la réfection de ce bâtiment, la CCN a atteint deux buts importants à la fois : en premier lieu, la réfection et la protection à perpétuité d'un élément important de notre patrimoine architectural et, en second lieu, l'acquisition d'un siège social adéquat dans le coeur symbolique de la capitale. L'édifice Chambers symbolise la CCN à l'aube du XXI^e siècle. Solidement ancré dans le passé, un organisme renouvelé et revitalisé s'apprête à affronter l'avenir.

La Commission de la Capitale nationale

La région de la capitale nationale doit susciter la fierté et l'unité nationale

Mission

Susciter la fierté et l'unité nationale en faisant de la capitale un lieu de rencontre pour les Canadiens et les Canadiennes, en communiquant le Canada aux Canadiens par l'entremise de la capitale et en sauvegardant et en conservant les trésors nationaux situés dans la capitale.

Évolution de la capitale canadienne

L'incitation à bâtir une grande capitale tire ses origines de la nature du terrain : de hautes falaises de calcaire stratifié situées au confluent de trois rivières et entourées de forêts denses et de chutes où règne un silence rompu de temps à autre par le passage de commerçants sillonnant la grande rivière des Outaouais. En 1857, les premiers habitants de la capitale doivent relever un défi qui, depuis, n'a cessé de se poser aux urbanistes et aux constructeurs : trouver des moyens judicieux de transformer ce milieu extraordinaire en une capitale qui appartienne à toute la population de ce vaste pays plein de contrastes.

D'humbles débuts

Fondée en 1826 pour accueillir les baraquements du chantier de construction du canal Rideau, Ottawa était une petite ville axée sur l'industrie forestière et peuplée de gens rudes lorsqu'on la choisit pour devenir capitale du Canada en 1857. Quelque 8 000 personnes résidaient alors

Une capitale en cours de développement



1899 La Commission d'amélioration d'Ottawa : les premiers pas
Démolit des bâtiments industriels le long du canal Rideau. Aménage le premier parc au bord de l'eau. Conçoit un réseau de boulevards et de promenades panoramiques.

1903 Le plan Todd : la conception d'une « capitale verte »
Recommande la préservation de grands parcs naturels et l'aménagement d'un boulevard reliant la colline du Parlement à Rideau Hall.

1915 Le plan Holt : la pierre angulaire
Conçoit le premier plan détaillé de la capitale. Recommande la création d'un district fédéral doté de pouvoirs en matière d'aménagement. Suggère des mécanismes de contrôle de l'aménagement et le prolongement du réseau de parcs.

1922 Le rapport Cauchon : prendre appui sur les réalisations précédentes. Insiste sur le besoin d'une commission fédérale, sur la réorganisation des lignes de chemin de fer, sur la construction de voies publiques et sur l'aménagement de parcs.



1927 La Commission du district fédéral : une vision régionale. Organe régional chargé de l'aménagement, elle est dotée du budget et des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des changements recommandés dans les rapports précédents.

dans cette localité tristement célèbre pour ses épidémies, ses violentes bagarres et sa saleté. Même la construction des édifices du Parlement, en 1866, ne réussit pas à faire d'Ottawa une ville qui s'impose. En fait, au début, ces bâtiments néogothiques imposants, élevés et gracieux, devaient avoir l'air absurde au milieu des cabanes en bois et des rues sans revêtement. À leur pied, on pouvait voir des vaches brouter et des cochons fouiller.

La «Washington du nord»

Les changements furent lents au début. Lorsqu'il s'établit dans la capitale dans les années 1880, sir Wilfrid Laurier déclara : «Ottawa n'est pas une belle ville, et tout semble indiquer qu'elle n'est pas destinée à le devenir.» Néanmoins, Laurier fut le premier à se rendre compte que l'aménagement était nécessaire si l'on voulait édifier une capitale qui correspondît aux volontés et aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, surtout à mesure que la superficie et l'importance du pays grandissaient. En 1896, le premier ministre Laurier assura à la population canadienne que, moyennant des efforts prolongés et coordonnés adéquats, Ottawa pourrait devenir «la Washington du nord». C'est ainsi qu'il donna le coup d'envoi à la Commission d'amélioration d'Ottawa (CAO) et à un siècle d'édification et de croissance qui permit de construire la capitale que nous connaissons en 1995 et qui est digne de ce grand pays.

L'embellissement de la capitale

Au tournant du siècle, la Commission d'amélioration d'Ottawa, ancêtre de la Commission de la Capitale nationale, avait toute une tâche à accomplir lorsqu'elle entreprit d'embellir la capitale. Sa première

priorité fut la démolition des entrepôts et des parcs à bois qui longeaient les berges du canal Rideau et leur remplacement par des arbres et des fleurs. La CAO aménagea aussi les premiers boulevards et les premiers parcs. Dans les activités de la Commission, on retrouve implicitement l'idée, toujours présente en 1995, selon laquelle une capitale doit se démarquer des autres villes et doit, pour être digne de porter son nom, disposer d'espaces agréables et intéressants, propices aux rassemblements publics et aux loisirs.

L'expansion dans la région

Laurier légua son rêve d'une grande capitale à l'un de ses successeurs, William Lyon Mackenzie King. Originaire du sud-ouest de l'Ontario, King passait, depuis 1900, la plupart de ses étés dans les collines de la Gatineau, à proximité d'Ottawa. Il rêva d'une capitale qui serait plus qu'une ville, qui serait en fait une région s'étendant des deux côtés de la rivière des Outaouais afin d'englober les deux cultures fondatrices du Canada. C'est ainsi que, en 1927, King parraina la création de la Commission du district fédéral qui succéda à la CAO. Le mandat était le même, mais les interventions étaient de plus en plus concentrées et coordonnées. En outre, le nouvel organisme disposait du budget et des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de changements réels à l'organisation physique de la région. Enfin, il pouvait agir sur un territoire ne se limitant plus à Ottawa, mais s'étendant à une région de 2 330 kilomètres carrés, répartis sur deux provinces, et qui renfermait un microcosme de paysages canadiens.

Une capitale bien canadienne

Une autre des contributions exceptionnelles de King est d'avoir placé la

1950 Le plan Gréber : «l'événement le plus important» Recommande l'enlèvement des voies ferrées du centre-ville d'Ottawa et l'amélioration des transports, l'expansion du réseau de parcs et de promenades, la décentralisation des bureaux de l'État, la restauration des berges, la création de la Ceinture de verdure et l'agrandissement du parc de la Gatineau.



1958 La Commission de la Capitale nationale : de la parole aux actes Le Parlement canadien adopte la Loi sur la capitale nationale qui crée la région de la capitale nationale (dont la superficie passe de 2 330 à 4 660 kilomètres carrés) et la Commission de la Capitale nationale, à qui l'on confie la mise en oeuvre du plan Gréber.

1988 Le Plan d'utilisation des terrains fédéraux : la capitale symbolique Le Parlement approuve l'élargissement du mandat de la Commission de la Capitale nationale : celle-ci doit axer ses activités sur l'utilisation des terrains plutôt que sur leur acquisition et leur aménagement.

capitale du Canada à l'avant-garde de l'urbanisme à l'échelle mondiale. En 1936, King invita l'urbaniste français Jacques Gréber à venir travailler dans la capitale du Canada. Se mettant à l'oeuvre après la Seconde Guerre mondiale, Gréber et ses associés publièrent en 1950 un rapport qui s'appuyait sur de nombreuses idées anciennes, mais les rassemblait autrement pour produire les plans d'une ville moderne et efficace qui serait aussi une capitale bien canadienne, une capitale «verte».

Une source d'inspiration

Grâce à ces années de travail assidu, nous disposons d'espaces publics exceptionnels. De nos jours, la CCN possède, au nom du gouvernement fédéral, environ 10 p. 100 de la région de la capitale nationale, soit 460 kilomètres carrés. Parmi ses propriétés, mentionnons le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, un certain nombre de terrains urbains, ainsi que 258 kilomètres de routes, de sentiers et de promenades, 41 ponts et plus de 760 biens en location. La mission actuelle de la CCN était implicite dans les réalisations de ses prédécesseurs. En tant qu'édificatrice de la capitale par le passé et à présent, et à titre de gardienne des hauts lieux du pays et de productrice de manifestations d'intérêt national, la CCN continue de poursuivre une mission presque centenaire. Tandis que la capitale évoluait, l'accent placé au début sur l'aménagement d'espaces publics a fait place naturellement à la seconde étape du développement de la capitale, qui est tout aussi importante : la recherche de moyens pour exploiter ces magnifiques espaces. C'est seulement ainsi que l'on pourra faire de la capitale un lieu de rencontre national et une source d'information, d'inspiration et de fierté pour les Canadiens et les Canadiennes.



Société d'État

À titre de société d'État fédérale, la CCN est une entité juridique indépendante chargée par le Parlement de poursuivre certains objectifs d'ordre public au nom des Canadiens et des Canadiennes. Bien que la CCN fonctionne plus comme une société privée que comme un ministère, elle doit rendre compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. En outre, elle est une société d'État inscrite à l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est soumise au contrôle et au régime de reddition de comptes établis dans la Loi. La CCN s'inspire de la politique du gouvernement fédéral dans plusieurs secteurs comme les ressources humaines, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les évaluations environnementales, le contrôle du patrimoine et de l'architecture ainsi que la gestion de l'information. Il est aussi essentiel pour la CCN de tenir compte des suggestions apportées par la population et de former des partenariats.

Mandat national

La Commission de la Capitale nationale est régie par la Loi sur la capitale nationale (1988) qui lui confère les responsabilités suivantes :

- *établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;*
- *organiser, parrainer et promouvoir dans la région de la capitale nationale des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social en tenant compte du caractère fédéral du pays, du statut des langues officielles du Canada, ainsi que du patrimoine des Canadiens;*

- *coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada concernant l'organisation, le parrainage ou la promotion par les ministères des activités liées à la région de la capitale nationale.*

Capitale symbolique

Produits et services

Bien que les produits et les services de la CCN embrassent une impressionnante gamme d'emplois, ils sont néanmoins liés par un même objectif, celui de créer une capitale intéressante. Tel est notre mandat, autant au niveau des programmes publics et de l'interprétation qu'en ce qui concerne la construction et la maintenance. Toutes nos activités concourent de différentes façons à remplir notre mandat.

Programmation

Des activités comme la fête du Canada, Bal de Neige et Cultures Canada animent la capitale.

Urbanisme

Les projets d'urbanisme sont menés de concert avec d'autres paliers de gouvernement de façon à ce que l'aménagement, la gestion et la protection des terrains publics de la région de la capitale nationale témoignent d'une perspective commune.

Parcs et promenades

La CCN embellit la capitale par la création, l'entretien et l'aménagement des parcs, des promenades et des sentiers récréatifs.



Rayonnement et services aux visiteurs

Des conférences nationales, des émissions de télévision et des initiatives de marketing touristique visent à mieux sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes à la capitale et à les inciter à s'y rendre. Sur place, on les accueille chaleureusement à l'Infocentre de la capitale.

Conservation et interprétation des régions sauvages

La préservation et la mise en valeur de la nature dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure constituent des priorités pour la CCN.

Gestion immobilière

La CCN gère une variété de biens immeubles, entre autres les biens du patrimoine et les six résidences officielles de la région de la capitale nationale.

Monuments et art des lieux publics

La CCN donne à la capitale un cachet particulier par la promotion de monuments publics et d'oeuvres d'art en plein air.

Dans la Capitale, pour le pays

Structure et exploitation

Géographiquement parlant, les activités de la CCN se concentrent sur la région de la capitale nationale. La Commission est toutefois dotée d'un mandat national, et non local : en vertu de la loi, elle a pour mission d'utiliser la capitale pour susciter la fierté des Canadiens et des Canadiennes d'un océan à l'autre et pour promouvoir l'unité du pays. Il s'agit de trouver des moyens de communiquer avec la population à



partir d'Ottawa, de la renseigner, de la faire participer aux activités de la Commission et de voir à ce que l'on tienne compte de ses idées et de son expérience lors de l'aménagement de sa capitale.

Les comités de la CCN résolvent la dichotomie apparente entre les activités locales et la mission nationale. Ils rassemblent des experts qui viennent de partout au pays et dont la formation est variée (architecture, programmation, aménagement paysagiste, arts). En communiquant leurs idées et leur créativité à la Commission et en mettant à sa disposition de précieuses compétences, ces experts donnent à la CCN la possibilité d'intégrer une gamme d'expériences canadiennes dans les initiatives qu'elle met en oeuvre dans la région de la capitale nationale.

La Commission

À titre de société d'État, la CCN est dirigée par une commission (un conseil d'administration) dont le président, le vice-président et les 18 autres membres proviennent d'un bout à l'autre du Canada et sont nommés par décret. La Commission doit comprendre treize représentants des régions du Canada, ainsi que cinq représentants de la région de la capitale nationale. (Voir la liste des membres actuels à la page 50.) La Commission est responsable de la planification de l'orientation globale de la CCN. Elle gère et préserve ses ressources, contrôle le rendement, l'évalue et en fait rapport. Elle oriente également certaines questions opérationnelles.

Comités corporatifs

Par l'entremise de son règlement administratif, la Commission délègue certains de ses pouvoirs à des comités formés de membres de la Commission.

Comité exécutif Il guide la CCN relativement aux questions et aux stratégies de la Commission, approuve les projets et les transactions et revoit le Plan d'ensemble de la Commission, ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations, ses états financiers et son rapport annuel.

Comité corporatif de vérification et d'évaluation Il revoit tous les cinq ans les activités de vérification et d'évaluation, les états financiers de la CCN ainsi que les rapports financiers annuels et les examens spéciaux du vérificateur général. Il approuve, en outre, les calendriers, les plans et les rapports des activités de vérification interne et d'évaluation de programmes.

Comité d'examen des traitements Il revoit le rendement et la rémunération du président et du vice-président exécutif et directeur général de la CCN.

Comités consultatifs

La CCN retire une perspective nationale et une dimension professionnelle de divers comités consultatifs dont les membres, nommés par la Commission, sont des experts canadiens reconnus des milieux professionnels, de l'enseignement et des affaires. Les comités consultatifs font des recommandations à la Commission et fournissent une aide technique au personnel de la CCN et aux autres organismes fédéraux de la capitale.

Comité consultatif du marketing et de la programmation Il fournit des conseils relatifs à la programmation culturelle, au marketing, aux commandites, aux partenariats et aux communications.

Comité consultatif de l'urbanisme et de la gestion immobilière Il fournit des conseils sur l'utilisation, la mise en valeur et la gestion des terrains publics de la région de la capitale nationale.

Comité consultatif du design Il fournit des conseils relatifs aux projets

de design des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, notamment en ce qui concerne l'architecture, les travaux publics, les bannières, les panneaux et les statues.

Les comités consultatifs sont essentiels à la réalisation du mandat de la CCN. On a toutefois pris des mesures en 1993-1994 pour diminuer les coûts liés à ce réseau national en faisant passer de 44 à 31 le nombre de membres et de 31 à 25 le nombre de réunions.

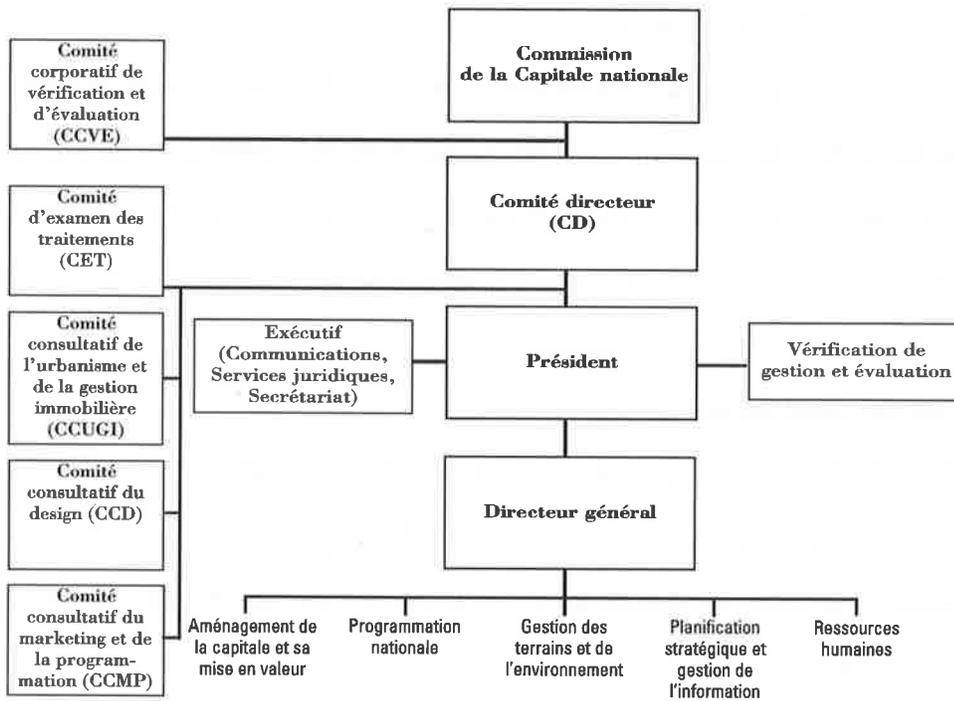
Comité exécutif de gestion

Le président, le vice-président exécutif et directeur général et les autres cadres supérieurs se rencontrent régulièrement afin de revoir les grandes questions relatives au fonctionnement quotidien et à l'administration de la CCN.

Secteurs et directions

À l'instar de la structure des comités, celle de la gestion de la CCN a été rationalisée en 1994-1995. La CCN est organisée en quatre secteurs ou branches d'activités : 1) l'aménagement de la région de la capitale nationale; 2) la promotion et l'animation de la région de la capitale nationale; 3) la gestion et la mise en valeur de l'immobilier; 4) les services d'ensemble. Afin de fonctionner avec efficacité dans le cadre de ces branches d'activités, la CCN est organisée en cinq directions, tel qu'on peut le voir ci-dessous.

Coup d'œil sur la CCN



Revue de l'exercice

Objectif stratégique n° 1 :

Jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la fierté et de l'unité canadiennes La CCN vise à susciter la création de partenariats entre des organismes publics et privés de la région de la capitale nationale. Elle prend, en effet, l'initiative d'une gamme complexe d'activités stimulantes qui font appel à des partenaires multiples et qui vont de la planification de l'utilisation des terrains et de la programmation publique au marketing touristique et à la prestation de services aux visiteurs. Ces divers projets sont tous conçus afin d'édifier une capitale digne de son statut qui soit accessible à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

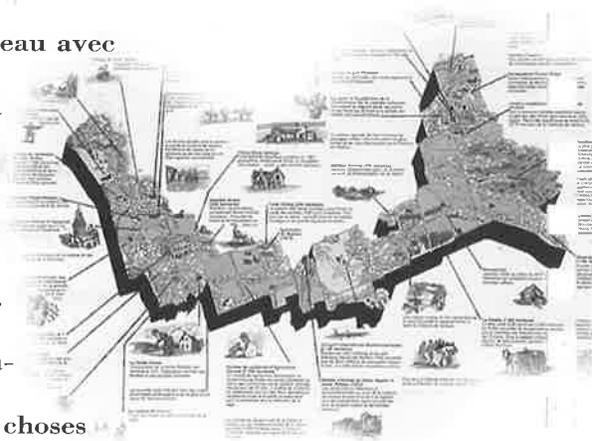
Indicateurs de rendement

- *Achèvement, d'ici 1994, d'un document préliminaire exposant en détail une vision régionale commune de la région de la capitale.*
- *Achèvement, d'ici 1996, d'un nouveau Plan de la capitale du Canada, afin d'orienter l'utilisation des terrains fédéraux d'une manière qui s'harmonise avec les autres plans régionaux et qui intègre la vision régionale commune.*
- *Achèvement, d'ici 1994, d'un plan pluriannuel de programmation élaboré avec les partenaires pour guider l'intégration de la programmation publique, des communications et du marketing.*

Vision commune La région de la capitale nationale est politiquement complexe. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux jouent, chacun à leur manière, des rôles essentiels dans l'évolution de la région. Consciente de l'urgence d'imprimer

une orientation commune aux initiatives des organismes fédéraux et régionaux, la Commission a vivement recommandé à ses partenaires en aménagement de concilier leurs visions distinctes de la capitale de l'avenir. La CCN joue non seulement un rôle de chef de file, mais de plus elle a réussi à inclure la dimension de « capitale nationale » dans le processus. Cette entreprise commune a donné lieu à la publication, à l'automne de 1994, d'un document préliminaire intitulé *Vers une vision commune*.

Planification de l'utilisation des terrains Travaillant à nouveau avec ses partenaires régionaux, la CCN s'est employée à intégrer la vision commune de l'avenir de la capitale dans les plans existants, afin d'assurer l'harmonisation des plans entre eux et l'harmonisation de ceux-ci avec une image collective du futur. Ainsi, la CCN a entamé la révision de son propre plan d'utilisation des terrains, intitulé *Plan de la Capitale du Canada*. Les choses

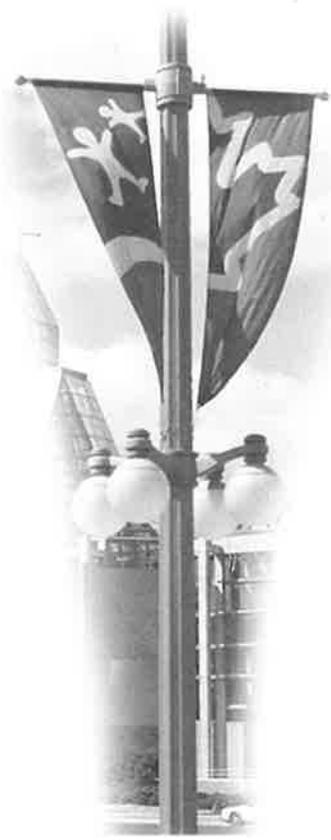


vont bon train : l'étape de la planification est en voie de réalisation. L'ébauche du concept qui traite des principes et des politiques relatives à l'utilisation des terrains devrait être disponible vers le milieu de l'année.

Ébauche du plan directeur de la Ceinture de verdure La Ceinture de verdure constitue l'un des biens immobiliers les plus vastes et les plus importants de la CCN. La Commission veut qu'elle joue un rôle actif dans le développement d'une capitale digne de ce nom au Canada. Dans ce contexte, l'une des réalisations importantes du dernier exercice fut la publication, en mars 1995, d'une ébauche du plan directeur de la Ceinture de verdure. Ce document souligne la nécessité d'intégrer les objectifs d'aménagement de la Ceinture de verdure et de la région aux chapitres de l'environnement et des transports. Il prend également en

considération le désir d'utiliser plus efficacement ce bien précieux à des fins nationales (par exemple en rendant la Ceinture de verdure plus intéressante aux visiteurs par le biais d'attractions axées sur le monde rural). Ce projet a donné lieu à la formulation de propositions novatrices qui visent à équilibrer un certain nombre d'objectifs complémentaires, à savoir : l'amélioration de la protection des zones naturelles principales; l'accroissement de la productivité de certaines terres à vocation agricole, forestière ou récréative; l'aménagement de petites zones destinées à accueillir des établissements de recherche d'envergure nationale qui peuvent tirer profit du cadre offert par la Ceinture de verdure. Le plan fait actuellement l'objet de consultations publiques.

Plan pluriannuel de programmation Chaque année, des douzaines d'organismes indépendants consacrent énormément d'énergie et de ressources à la programmation publique dans la région de la capitale du Canada. En 1994-1995, la CCN a pris l'initiative de concentrer ses activités en introduisant un thème commun à tous les organismes concernés, celui de l'Année internationale de la famille. Il en est résulté plusieurs manifestations connexes, dont Rendez-vous familles dans la capitale, un projet haut en couleur et dynamique qui a fait appel à la participation et aux talents d'une vingtaine d'organismes. Comme la valeur des thèmes communs et de la coordination des initiatives pancanadiennes de marketing a été clairement démontrée au cours de l'été 1994, les partenaires se sont lancés avec un enthousiasme accru dans la préparation des années à venir. Ils ont élaboré un plan pluriannuel de programmation comportant une série de thèmes pour chaque année jusqu'à l'an 2000. Les organismes locaux désirent participer à la planification à long terme, mais leurs objectifs à court terme ne leur facilitent pas la tâche.



Gestion immobilière Beaucoup trop de villes modernes ont payé chèrement une expansion incontrôlée et déséquilibrée. C'est pourquoi le Parlement du Canada a confié à la CCN la responsabilité de préserver la capitale des projets d'utilisation des terrains et de conception inopportuns. La Commission est autorisée à examiner toutes les demandes relatives à la conception, à la modification de la vocation des terrains, aux transactions immobilières et aux démolitions qui concernent les propriétés fédérales de la région. Le cas échéant, elle rejette les demandes inacceptables ou suggère des changements. En 1994-1995, la Commission a continué de répondre aux demandes aussi vite et aussi efficacement que possible. Au cours de cet exercice, elle a approuvé 136 demandes formulées par des organismes fédéraux relativement à la conception ainsi que 96 autres au sujet de l'utilisation des terrains fédéraux. En outre, le personnel de la CCN a participé aux travaux d'équipes interorganismes afin d'assurer la protection des intérêts fédéraux dans le cadre de projets aux partenaires multiples.

Objectif stratégique n° 2 :

Les quatre saisons de la Capitale
Un album souvenir
1994-1995



Mai

Le Festival canadien des tulipes

À titre de protectrice des tulipes, la CCN appuie cette admirable tradition de la capitale, qui remonte à 1951.



De juin à septembre

Réflexions du Canada — son et lumière

Chaque année, l'histoire du Canada est racontée sur la colline du Parlement par la voix, la musique et des éclairages.

Élaborer des programmes et des messages novateurs Dans le cadre de sa mission, la CCN doit animer les magnifiques espaces publics de la capitale au moyen de programmes destinés à rassembler les Canadiens et les Canadiennes, à les inspirer et à leur transmettre des renseignements fascinants sur leurs compatriotes et eux-mêmes.

Indicateurs de rendement

- *Accroissement de l'incidence et de la portée des activités et des programmes de la CCN, surtout en ce qui a trait aux Canadiens visitant la région de la capitale nationale.*
- *Accroissement de la proportion de visiteurs par rapport aux résidents pour la fête du Canada, Cultures Canada et Bal de Neige.*
- *Maintien de l'auditoire de l'émission consacrée à la fête du Canada.*
- *Accroissement de la sensibilisation au rôle de la capitale et de l'appréciation de celle-ci.*
- *Augmentation du nombre d'activités et de programmes dans la capitale.*

Accroissement de la portée nationale Afin de mieux faire connaître la capitale aux Canadiens et aux Canadiennes, la Commission a commandité en 1994-1995 une campagne de sensibilisation à la capitale nationale. Ainsi, un film de promotion de 90 secondes, intitulé : *Où dans le monde?*, a été projeté dans plus de 600 salles du réseau Cinéplex Odéon à la grandeur du Canada, et plus d'un million d'imprimés ont été distribués pour soutenir la publicité visuelle. Un sondage subséquent a révélé que 80 p. 100 des personnes interrogées étaient d'accord partiellement ou totalement pour dire que la publicité les avait rendus plus fiers de la capitale. À la même époque, une nouvelle campagne de marketing peu coûteuse a suscité plus de 200 millions d'impressions. Les

relations avec les médias se sont renforcées tout au long de l'exercice grâce à une foule de nouveaux programmes dynamiques. À titre d'exemple exceptionnel, mentionnons le nouveau spectacle de clôture éblouissant du Bal de Neige, qui a été commandité par MusiquePlus et MuchMusic. Deux récompenses importantes sont venues couronner, aux niveaux national et international, la réussite de la campagne de marketing mise en oeuvre au cours de l'exercice : un prix d'excellence de l'Association internationale des professionnels de la communication pour la campagne de marketing de l'hiver 1994, et un prix d'excellence national de l'Institut des services d'information pour le message télévisé d'intérêt public qui a été présenté durant l'hiver.

Augmentation de la participation aux événements d'envergure nationale Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée sur la proportion entre les visiteurs et les résidents pour la fête du Canada et Cultures Canada, on sait toutefois que la participation aux activités de la Fête du Canada s'est accrue dans l'ensemble (de 339 000 personnes en 1993 à 350 000 en 1994). L'auditoire de l'émission consacrée à la fête du Canada a légèrement diminué en 1994 (il est passé de 1,8 à 1,5 million de téléspectateurs), mais la part de marché est demeurée la même.

Une excellente destination touristique La capitale est une excellente destination touristique tout au long de l'année. En ce qui concerne Bal de Neige, on a clairement atteint les objectifs fixés pour 1994-1995. En 1995, la proportion de visiteurs par rapport aux résidents s'est accrue pour atteindre 30 p. 100, et le nombre de participants est passé de 633 000, en 1994, à 670 000, en 1995. Le nombre de visiteurs de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau (1 million et 1,2 million de visiteurs respectivement pour toute l'année) démontre que ces deux



1^{er} juillet

La fête du Canada

Il s'agit de l'événement le plus prestigieux de l'année. Plus de 350 000 personnes participent aux activités et 1,5 million de téléspectateurs regardent les émissions télévisées.



**De juillet à septembre
Cultures Canada**

Le partenariat mis en pratique! Tout l'été, une foule impressionnante de spectacles aux accents multiculturels prend d'assaut les scènes de la capitale, tant à l'intérieur qu'en plein air.



Septembre/Octobre
Coloris autumnal

Le Canada l'automne! Les splendides collines de la Gatineau accueillent des expositions sur les sports, l'art et l'écologie.



Décembre
Lumières de Noël au Canada

La lumière crée des liens d'un bout à l'autre du pays. La colline du Parlement et les édifices législatifs des quatre coins du pays brillent de l'éclat des lumières de Noël.

endroits contribuent eux aussi à faire de la région de la capitale du Canada une destination de premier choix, tant l'été que l'hiver (marche, cyclisme, et ski de fond).

Rencontres nationales L'exercice 1994-1995 a donné lieu à d'importants échanges pancanadiens. Lors de la cérémonie d'allumage du programme Lumières de Noël au Canada, la foule massée sur la colline du Parlement a pu entendre le message enregistré sur vidéo de huit premiers ministres provinciaux. En outre, un arbre de Noël garni de centaines de décorations faites à la main par des jeunes Canadiens et Canadiennes a été installé sur la Colline, et des lumières de Noël envoyées de la capitale nationale ont servi à éclairer les capitales provinciales. Le programme *Le Grand hommage : des tulipes d'un rivage à l'autre* a incité les Canadiens et les Canadiennes à planter une tulipe en mémoire d'un proche qui a pris part à la Seconde Guerre mondiale. En tout, 85 000 fleurs ont été plantées partout au pays. On a mis en terre un nombre égal de bulbes dans un parterre commémoratif aménagé dans la capitale. L'hiver 1995 a aussi été propice aux rencontres familiales dans la capitale. Grâce à l'appui de ses partenaires, la CCN a fait venir en février une famille de chaque province et de chaque territoire pour qu'elle prenne part à un programme novateur d'envergure nationale intitulé : *Visites familiales dans la capitale*. En plus de demeurer chez des résidents de la région, les invités ont participé aux activités de Bal de Neige, visité les environs et rencontré leur député fédéral. Si l'on en juge par la chaleur de leurs lettres de remerciement, les membres de ces familles sont rentrés au foyer avec une meilleure idée de leur pays. Non seulement cet événement marquant prendra-t-il de l'ampleur dans les années à venir, mais il servira aussi de modèle à d'autres programmes pancanadiens.

Partenariats, thèmes communs et planification pluriannuelle En 1994, la CCN a pris l'initiative d'élaborer des programmes soulignant l'Année internationale de la famille, que les Nations Unies avaient proclamée. Collaborant avec une vingtaine de partenaires sur le thème de la famille, la CCN a ouvert le *Rendez-vous familles dans la capitale* au 453, promenade Sussex. Pleins d'imagination, les présentations, les jeux, les ateliers et les spectacles se sont révélés très populaires puisque le *Rendez-vous* a accueilli 40 000 personnes au cours de l'été 1994. Le succès retentissant de ce thème de programmation a déjà mené à l'adoption d'autres sujets pour les années suivantes. Par exemple, on a choisi pour l'été 1995 le thème de la capitale internationale. De nombreuses activités se déroulent déjà, entre autres un programme de bannières célébrant le cinquantenaire des Nations Unies, une exposition sur le rôle du Canada dans la libération des Pays-Bas et une autre sur la place du Canada sur la scène internationale. Cette dernière est présentée aux chutes Rideau dans un nouvel emplacement magnifique. L'année prochaine, le sujet sera l'action des jeunes, tandis qu'en l'an 2000, la CCN et ses partenaires mettront leurs efforts en commun pour souligner l'arrivée du nouveau millénaire.

Amorce d'un dialogue avec les visiteurs La CCN tient beaucoup à connaître les attentes des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des programmes et des projets d'aménagement de la capitale. Afin d'obtenir les commentaires du public, on a installé des kiosques interactifs au Centre des visiteurs et sur la colline du Parlement et on a distribué des questionnaires. Le nouveau Système de contact public, qui a été activement mis au point en 1994-1995, constituera un moyen utile de recueillir les réactions aux activités de la CCN. L'amélioration des services aux



De janvier à mars
Ski de fond dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure

Sans égal! Plus de 360 kilomètres de pistes de ski de fond sillonnent des forêts et des montagnes. L'été, des marcheurs et des cyclistes les empruntent.



Février
Bal de Neige

Célébrons l'hiver! En vedette, les sports et les arts qui sont pratiqués traditionnellement en hiver et qui font du Canada un pays unique au monde.

touristes est liée au renouvellement du Centre d'orientation des visiteurs, qui était en cours en 1994-1995. Le Centre devrait rouvrir en 1996.

Adopter un mode de fonctionnement qui s'apparente à celui d'une

entreprise Au cours des années 1990, on a demandé à la CCN, tout comme aux ministères, de revoir ses opérations en fonction de sa mission et de réduire les coûts dans la mesure du possible. Pour répondre à cette exigence, la Commission a évalué les ressources et les biens dont elle disposait pour remplir sa mission et a trouvé des moyens plus efficaces de travailler dans le respect de la population canadienne.

Indicateurs de rendement

- ***Réalisation des objectifs fixés en matière de recettes :***
 - *augmentation des recettes provenant des loyers et de l'aménagement immobilier par rapport à celles de 1993-1994 (9,65 millions de dollars);*
 - *atteinte des objectifs relatifs aux commandites et aux frais d'utilisation (1,0 million de dollars);*
 - *atteinte de l'objectif fixé dans la Stratégie d'acquisition et d'aliénation au sujet des ventes de terrains : 12,3 millions de dollars (1993), 4,6 millions de dollars (objectif révisé pour 1994).*
- ***Réalisation des projets prévus pour l'exercice dans le cadre du Programme pluriannuel de construction de la capitale (15,3 millions de dollars).***
- ***Diminution des coûts administratifs nets (à l'exclusion du coût du siège social) de 16 p. 100 d'ici 1995-1996 (de 21,7 millions à 18,2 millions de dollars).***

Dépassement des objectifs en matière de revenus Les revenus d'exploitation, qui comprennent les sommes provenant des loyers, des projets d'aménagement, des frais d'utilisation et des commandites, ont atteint, en 1994-1995, un sommet inégalé depuis trois ans. Les revenus découlant des loyers et de la mise en valeur ont augmenté par rapport à 1993-1994 et ont dépassé largement les objectifs fixés (11,3 millions de

dollars alors que l'objectif était de 9,65 millions). Les revenus obtenus grâce aux commandites et aux frais d'utilisation sont eux aussi supérieurs aux objectifs (1,6 million de dollars contre un million de dollars prévu). Sur le plan des commandites, les résultats sont particulièrement encourageants parce qu'ils ont dépassé de 41 p. 100 ceux de 1993-1994. Cette performance est fort bienvenue, surtout après une longue période de baisse des revenus. Il est évident que les efforts concertés des dernières années et l'adoption d'un esprit d'entreprise commencent à porter fruits.

Optimisation des revenus provenant des terrains et réduction maximale des coûts En 1994-1995, toutes les directions de la CCN ont dû consentir des efforts considérables dans le cadre de l'Examen des programmes, une étude approfondie de l'ensemble des opérations de l'administration fédérale qui a été instaurée par le Bureau du Conseil privé. On prévoit que, en conséquence, la Commission réduira considérablement les coûts de gestion de ses biens et les frais d'administration, en continuant d'accroître ses revenus et en diminuant les coûts nets qui sont associés aux terrains destinés aux programmes. Toutefois, les changements seront mis en oeuvre avec précaution, sans sacrifier les biens essentiels.

Responsabilités en matière de remise en état et de maintenance En 1994-1995, le Plan pluriannuel de construction de la capitale a été, dans une large mesure, réalisé tel que prévu. Plus de 265 projets ont coûté

15,3 millions de dollars. En outre, une entente conclue entre la

CCN et la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a permis de financer la remise en état d'une partie de la promenade des Outaouais. De surcroît, au cours



du dernier exercice, la Commission a amorcé la phase I du projet de reconstruction du pont Champlain par la constitution d'une équipe multidisciplinaire et la planification d'une évaluation environnementale. La CCN avait l'intention de se dégager de la responsabilité d'entretenir 23 parcelles de terrain appartenant à divers ministères fédéraux. Néanmoins, reconnaissant que cette mesure ne permettrait pas à l'administration fédérale de faire des économies réelles, la Commission propose maintenant de conserver cette responsabilité tout en appliquant les principes de l'Examen des programmes, afin de garantir que l'exécution des travaux respectera un certain budget.



Aliénation de terrains non essentiels Dans son plan d'ensemble de 1993-1994, la CCN avait originellement proposé de se départir de terrains dont la valeur totale se chiffrait à 12,3 millions de dollars. Toutefois, les conditions du marché et les restrictions financières ont nui au pouvoir d'achat des clients potentiels et ont rendu impossible l'atteinte de cet objectif. On a donc révisé celui-ci à la baisse et on l'a fixé à 4,6 millions de dollars pour 1994-1995. En fin de compte, on a aliéné des terrains estimés globalement à 4,45 millions de dollars au cours du dernier exercice. On a obtenu un accord de principe avec la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton au sujet de l'échange des ponts Mackenzie-King et de l'avenue Laurier en contrepartie d'autres terrains fédéraux. Chaque organisme doit approuver cet accord de principe.

Nouvel appui des partenaires, des bénévoles et des commanditaires

Si l'on veut évaluer la qualité du travail de la CCN, il suffit d'examiner le genre et le niveau de soutien et d'investissement qu'elle peut susciter. Selon cet indicateur, l'exercice 1994-1995 est sans contredit un beau

succès. Le Rendez-vous familles dans la capitale, fruit de la collaboration de 20 partenaires, et la patinoire du canal Rideau constituent des exemples exceptionnels de l'aptitude de la CCN à recruter des nouveaux partenaires en programmation. La Commission a également institué avec 12 municipalités un comité permanent chargé de mettre en oeuvre la stratégie relative aux sentiers récréatifs. Elle a terminé la première section du sentier de Luskville avec l'aide de la municipalité de Pontiac. Pour ce qui est du partage des responsabilités de l'entretien avec les partenaires régionaux, la Commission est parvenue à céder à la Ville de Hull les opérations de déneigement de la promenade du lac des Fées et d'une partie de la promenade de la Gatineau. Les bénévoles ont aussi joué un rôle important dans la réduction des coûts de la CCN, en donnant plus de 18 000 heures, notamment aux activités du parc de la Gatineau, de la fête du Canada et du domaine Mackenzie-King. Uniquement pour Bal de Neige, des bénévoles ont consacré 7 756 heures aux diverses étapes du projet, à titre individuel et collectif.

Mode de fonctionnement qui s'apparente à celui d'une entreprise En 1994-1995, la CCN a procédé à des changements qui l'ont transformée en organisation très rationalisée dont les coûts ont déjà été réduits considérablement. La Direction de l'aménagement de la capitale et la Direction de l'immobilier ont fusionné pour créer la Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion immobilière. Par ailleurs, la Direction du marketing et des communications et la Direction de la programmation nationale se sont réunies pour former la Direction de la programmation nationale et du marketing, ce qui a eu pour effet d'améliorer l'efficacité de ce secteur.



Au cours de l'exercice, la CCN a pris conscience de la nécessité de trouver des pratiques commerciales plus efficaces. Pour les mettre en place sans suspendre de services importants, la Commission a introduit de nouvelles pratiques de gestion tout au long de 1994-1995. Reconnaissant que les employés constituent un élément clé de toute modification d'envergure à la culture d'une entreprise, la CCN, qui est maintenant un employeur distinct, a lancé une série de programmes de formation. Cette initiative avait pour objectif de faire des employés des agents de changement, de les habiliter, de les orienter vers de nouvelles responsabilités et de les aider à adopter de nouvelles pratiques (par exemple, au niveau de l'approvisionnement et des ressources humaines). L'application, partout dans la Commission, de nouvelles méthodes de gestion des documents a engendré une réduction de 71 p. 100 des frais de gestion des fonds de renseignements. Le résultat de tous ces efforts, ainsi que d'une plus grande importance accordée aux activités principales, est que le secteur des Services d'ensemble a réussi, en 1994-1995, à réduire ses besoins en ressources de 16 p. 100 par rapport à l'exercice précédent : les dépenses en matière de ressources sont passées de 21,7 à 18,1 millions de dollars.

L'avenir

Un équilibre entre l'action et l'économie

Certes, beaucoup a été accompli lors du dernier exercice, en dépit des conditions difficiles. L'avenir s'annonce tout aussi stimulant et prometteur. À titre de société d'État devant rendre des comptes au Parlement, la CCN subit les mêmes restrictions financières que le gouvernement. Elle a déjà établi les grandes lignes d'une restructuration majeure qui lui permettra de réduire ses frais d'exploitation. Cependant, la Commission entend appuyer la politique gouvernementale tout en s'acquittant de ses responsabilités au niveau de la planification, de la programmation et de la protection de la capitale. Afin de trouver l'équilibre entre l'action et l'économie, la CCN a répondu d'une manière novatrice à la nécessité de se transformer pour continuer de servir la population et de réaliser son mandat conformément aux nouvelles exigences (et aux nouvelles valeurs) des années 1990.

Une organisation rationalisée

Lorsqu'elle célébrera son centenaire en 1999, la Commission de la Capitale nationale verra sa taille réduite de moitié. Pour rationaliser sans sacrifier l'efficacité, la CCN entend mettre en oeuvre une stratégie qui allie compression des dépenses et production de revenus et qui s'accompagne d'une plus grande concentration sur les biens et les activités essentiels. La Commission a notamment l'intention de confier à des sous-traitants la gestion de ses immeubles et de ses terrains, d'effectuer des réductions importantes de ses services administratifs et de soutien et

d'accroître ses revenus nets dans la mesure du possible. La Commission incitera les gouvernements régionaux et municipaux à partager les frais d'entretien des biens qui ont de la valeur pour la collectivité locale. Enfin, pour la programmation d'activités très populaires qui se dérouleront tout au long de l'année, la CCN continuera de compter sur le parrainage de grandes entreprises et l'appui des partenaires régionaux et de la population canadienne dans son ensemble.

Une mission ininterrompue

Bien que la Commission de la Capitale nationale n'ait été fondée qu'en 1958, sa mission, à savoir l'édification d'une grande capitale, remonte en fait à 1899, année où la Commission d'amélioration d'Ottawa commença à démolir les entrepôts situés le long du canal Rideau. Au fil des ans, bien des choses ont changé, et le ramassis de cabanes qui constituait la capitale a fait place à une belle région. Une constante persiste, à savoir les liens entre la terre et les gens et les liens entre les espaces publics de la région de la capitale et l'utilisation intéressante qui en est faite au nom du peuple canadien. Moteur des initiatives des urbanistes du passé, ce rapport essentiel entre les éléments concrets et la fonction symbolique de la capitale ne cessera d'influencer les activités de la Commission de la Capitale nationale dans les années à venir.

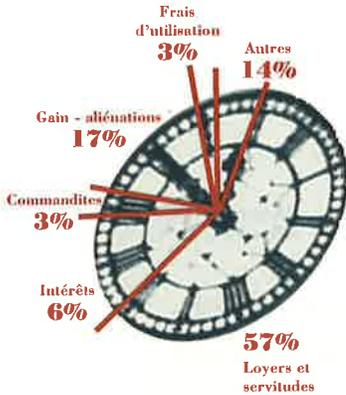


Examen du rendement financier

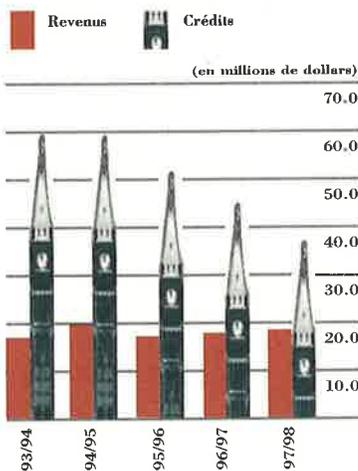
Revenus

Revenus d'exploitation En 1994-1995, les revenus d'exploitation de la Commission ont atteint un sommet inégalé depuis trois ans. Ils se sont chiffrés à 24,0 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 2,5 millions de dollars (11,3 p. 100) par rapport à 1993-1994. Comme l'indique le diagramme ci-contre, les sommes découlant des loyers et des servitudes sont toujours la principale source de revenus d'exploitation de la CCN (13,5 millions de dollars). Les recettes dans ce domaine se sont accrues de 1,5 million de dollars par rapport à 1993-1994, surtout grâce à celles qui proviennent des projets de mise en valeur. La Commission a également bénéficié d'une augmentation remarquable des revenus qu'elle tire des commandites et des intérêts. Les recettes découlant des commandites ont atteint un record : elles ont dépassé de 41 p. 100 les résultats de 1993-1994. Cette performance est le fruit de plusieurs années d'efforts concertés en vue d'attirer des commanditaires pour des événements produits par la CCN, comme la fête du Canada. On peut attribuer l'augmentation, par rapport à 1993-1994, des revenus provenant des intérêts à des taux généralement plus élevés et à l'amélioration des pratiques de gestion de la trésorerie.

Sources des revenus



Rapports entre les revenus et les crédits de fonctionnement



N.B. Les revenus n'incluent pas les gains nets sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel

Les revenus d'exploitation jouent un rôle très important dans le financement des programmes de la CCN. Au cours des cinq derniers exercices, ils correspondaient en moyenne à 32 p. 100 des crédits de fonctionnement (à l'exclusion des subventions et des contributions). Comme le montre la représentation graphique ci-contre, leur

importance continuera de croître au fur et à mesure que les subventions diminueront. On prévoit que, d'ici 1997-1998, la proportion des revenus par rapport aux crédits de fonctionnement (à l'exclusion des subventions et des contributions) atteindra 49 p. 100.

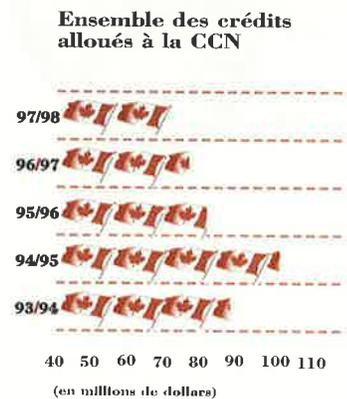
Ventes de terrains Dans le cadre du programme de rationalisation des biens du gouvernement fédéral, la Commission a vendu des biens pour la somme de 4,45 millions de dollars en 1994-1995, réalisant ainsi un gain net sur l'aliénation de 4 millions de dollars. Ces résultats se rapprochent de ceux de l'exercice précédent.

Crédits parlementaires Les crédits parlementaires accordés en 1994-1995 ont totalisé 102,1 millions de dollars, comparativement à 89,5 millions de dollars en 1993-1994. Sur cette augmentation, 9,7 millions de dollars ont servi au financement d'un règlement forfaitaire de dettes encourues dans le cadre de l'Entente sur le réseau routier du Québec. L'augmentation se justifie aussi par un accroissement des dépenses au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

Par suite du budget fédéral de 1995, les crédits attribués à la CCN diminueront considérablement à partir de l'exercice 1995-1996. Ils devraient se chiffrer à 71 millions de dollars en 1997-1998.

Dépenses

En 1994-1995, les dépenses totales se sont élevées à 128,2 millions de dollars, contre 111,3 millions en 1993-1994. L'augmentation des dépenses a surtout été causée par les trois facteurs suivants (les deux premiers ne sont pas récurrents) :

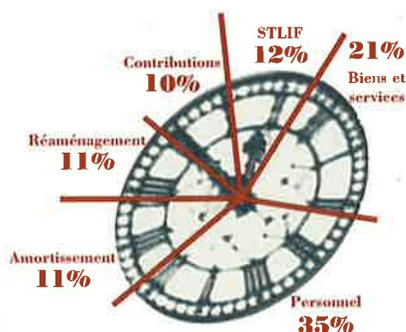


- *Les frais de réaménagement des effectifs par suite de la réduction de la taille de l'administration (13,8 millions de dollars);*
- *Le règlement de dettes antérieures au titre de l'Entente sur le réseau routier du Québec (9,7 millions de dollars),*
- *L'incidence de l'évaluation selon la valeur marchande sur le programme de la CCN relatif aux subventions tenant lieu d'impôts fonciers (2 millions de dollars).*

L'augmentation des dépenses au titre des postes susmentionnés a été compensée en partie par une réduction de 6,8 millions de dollars du budget salarial de la CCN et par une diminution de 1,8 million au chapitre des dépenses pour biens et services. Les dépenses ont diminué de 6,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, mis à part les facteurs non récurrents mentionnés ci-dessus.

Le tableau ci-contre présente, par secteur, la ventilation des dépenses effectuées par la CCN en 1994-1995. Au chapitre des dépenses d'exploitation, les principaux postes étaient les salaires et les avantages (45,1 millions de dollars), les biens et services (27,3 millions de dollars), l'amortissement (13,8 millions de dollars) et les frais de réaménagement (13,8 millions de dollars). Les contributions aux autres organismes ou paliers de gouvernement se sont élevées à 13,1 millions de dollars. Les dépenses au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers (STLIF) ont totalisé 15 millions de dollars. Tel qu'indiqué plus haut, l'augmentation à ce chapitre a surtout été causée par l'adoption, en Ontario, de l'évaluation selon la valeur marchande.

Ventilation des dépenses
1994-1995



États financiers de 1994-1995

Responsabilité de la Direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la Capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations qu'a fait la direction au meilleur de son jugement.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission soient protégés et contrôlés, que les ressources soient gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les transactions soient conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer la valeur des systèmes d'information, du contrôle de la gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission et au ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restrictions au Comité de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

Le président,



Marcel Beaudry

La vice-présidente, Planification stratégique et gestion de l'information,



Robin Young
Le 16 juin 1995

Rapport du Vérificateur



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Au ministre désigné du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la Capitale nationale au 31 mars 1995 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution des ressources de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses ressources de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

Le vérificateur général du Canada

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
Le 5 juin 1995

Commission de la Capitale nationale**Bilan**

au 31 Mars 1995

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Actifs		
À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	18 173 \$	19 929 \$
Débiteurs		
- Ministères et organismes fédéraux	1 688	1 931
- Locataires et autres	2 282	3 275
Fournitures d'exploitation, petit outillage et stocks de pépinière	571	566
Frais payés d'avance	2 412	1 690
	25 126	27 391
Encaisse dont l'utilisation est affectée (note 4)	3 862	4 068
Terrains, immeubles et matériel (note 5)	348 722	338 392
	377 710 \$	369 851 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et passif couru	32 492 \$	27 695 \$
Retenues et dépôts des entrepreneurs et autres	1 576	1 020
	34 068	28 715
À long terme		
Indemnités de cessation d'emploi accumulées	4 083	6 378
Expropriations foncières non réglées	711	694
Indemnité d'assurance reportée (note 4)	3 862	4 068
Recouvrement de frais d'exploitation reporté	4 504	-
Frais de restructuration	2 562	-
	15 722	11 140
Avoir du Canada	327 920	329 996
	377 710 \$	369 851 \$

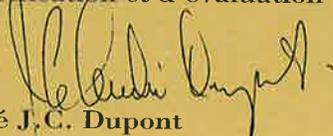
Principaux engagements et éventualités (notes 7 et 8)

Approuvé par la Commission

Le Président



Marcel Beaudry

Le président, Comité corporatif
de vérification et d'évaluation

André J.C. Dupont

Commission de la Capitale nationale

États des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 1995

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Opérations de location et servitudes	13 544 \$	12 046 \$
Intérêts	1 474	868
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	3 984	3 881
Commanditaires (excluant les biens et services en nature)	835	593
Frais d'accès aux usagers	802	966
Autres frais et recouvrements	3 402	3 249
Crédits parlementaires	86 674	76 818
	110 715	98 421
Frais d'exploitation (note 6)		
Planification de la région de la capitale du Canada	2 598	3 287
Promotion et animation de la région de la capitale	13 634	15 277
Gestion et développement des biens immobiliers	72 785	66 545
Services corporatifs	25 343	26 150
Frais de restructuration	13 828	-
	128 188	111 259
Frais d'exploitation nets ¹	(17 473) \$ (12 838) \$	

1. Analyse du financement des frais d'exploitation

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Frais d'exploitation nets	(17 473) \$ (12 838) \$	
<i>Dépenses nécessitant aucun financement</i>		
- Amortissement	13 810	13 646
- Frais d'exploitation recouvré	439	-
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	(3 984)	(3 881)
Transfert de l'aliénation de terrains (note 3)	2 079	1 591
- Dépenses d'aliénation	293	416
- Intérêts créditeurs	(203)	(210)
Report des engagements de l'exercice précédent	(3 044)	(1 768)
Excédent des frais d'exploitation sur le financement	(8 083) \$ (3 044) \$	

Commission de la Capitale nationale
État de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 1995

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	329 996 \$	330 151 \$
Frais d'exploitation nets	(17 473)	(12 838)
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	15 397	12 683
Solde à la fin de l'exercice	327 920 \$	329 996 \$

Commission de la Capitale nationale
État de l'évolution des ressources de trésorerie
 pour l'exercice terminé le 31 mars 1995

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Frais d'exploitation nets	(17 473) \$	(12 838) \$
<i>Éléments hors caisse</i>		
Amortissement	13 810	13 646
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	(3 984)	(3 881)
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement concernant l'exploitation	5 862	5 923
Variation nette de l'encaisse dont l'usage est réservé et du passif à long terme	4 788	261
	3 003	3 111
Activités d'investissement		
Acquisitions et amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	(24 725)	(16 496)
Activités de financement		
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel	15 397	12 683
Produits de l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	4 569	4 558
	19 966	17 241
Augmentation (diminution) de l'encaisse et dépôts à court terme	(1 756)	3 856
Au début de l'exercice	19 929	16 073
À la fin de l'exercice	18 173 \$	19 929 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars 1995

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la Capitale nationale a été constituée en 1958 en vertu de la Loi sur la capitale nationale. La Commission est une société d'État mandataire sans capital-action nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

(a) *établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; et*

(b) *organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens.*

En 1988, les pouvoirs de la Commission ont été étendus à la coordination des «orientations et des programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage et la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations liées à la région de la capitale nationale.»

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale.

2. Conventions comptables importantes

(a) *Terrains, immeubles et matériel* Les terrains, les immeubles et le matériel sont généralement comptabilisés au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande au moment de l'acquisition, sauf les biens historiques dont la valeur marchande peut difficilement être établie. Ces derniers sont comptabilisés à la valeur nominale, tout comme les artefacts reçus par le Fonds Canadiana sous forme de dons. Les biens immobiliers acquis par voie d'échange sont comptabilisés à la valeur comptable des biens aliénés au moment de l'opération. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont comptabilisées au prix coûtant.

(b) *Amortissement* L'amortissement des immobilisations actuellement utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations, de leur durée de vie utile prévue et de leur valeur de récupération finale. La durée de vie utile des immobilisations est prévue comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	25 ans
Outillage et matériel	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Véhicules	5 ans
Antiquités et œuvres d'art	10 ans
Matériel informatique et de communications	5 ans

(c) Fournitures d'exploitation, petit outillage et stocks de pépinière Les fournitures d'exploitation et le petit outillage sont comptabilisés au prix coûtant. Les stocks de pépinière sont évalués au coût estimatif.

(d) Régime de retraite Les employés de la Commission participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

(e) Indemnités de cessation d'emploi En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. L'élément de passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.

(f) Crédits parlementaires Les crédits parlementaires pour les frais d'exploitation, pour les subventions et pour les contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à titre de revenus. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition ou l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel sont crédités à l'avoir du Canada.

(g) Indemnisation des employés La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnisation des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice financier au cours duquel les paiements sont exigibles.

(h) Commanditaires La Commission rehausse sa programmation grâce aux contributions financières, promotionnelles et en nature de commanditaires. À l'exception des contributions monétaires, aucun montant n'est inclus dans les états financiers pour les biens et services reçus des commanditaires.

3. Encaisse et dépôts à court terme

L'encaisse et les dépôts à court terme représentaient, en fin d'exercice, 18,2 millions de dollars. Sont inclus dans ce montant :

(a) des dons en argent versés pour le Fonds Canadiana s'élevant à 29 700 dollars;

(b) des fonds - auxquels des restrictions s'appliquent - s'élevant à 8 943 000 \$, à savoir :

- (i) Des fonds provenant d'un contrat de location à long terme signé en 1990 et destinés exclusivement à l'acquisition de terrains à l'écosystème fragile, conformément à une restriction du gouverneur en conseil;
- (ii) Des fonds provenant de l'aliénation de propriétés excédentaires et pouvant servir à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil;
- (iii) L'analyse qui suit offre des renseignements plus précis :

	Terrains à l'écosystème fragile	Autres	Total
(en milliers de dollars)			
Encaisse disponible au début de l'exercice	1 772 \$	6 273 \$	8 045 \$
Produits d'aliénation	—	4 451	4 451
Dépenses d'aliénation et d'acquisition	—	(482)	(482)
Intérêts	40	163	203
Acquisitions	—	(579)	(579)
Virement au budget d'immobilisations	—	(616)	(616)
Virement au budget d'exploitation	—	(2 079)	(2 079)
Encaisse disponible à la fin de l'exercice	1 812 \$	7 131 \$	8 943 \$

4. Encaisse à utilisation restreinte

La Commission a mis de côté des fonds reçus par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par un employé de la CCN. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation.

5. Terrains, immeubles et matériel

	1995			1994
	Coût d'origine	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains et immeubles				
Ceinture de verdure	67 586 \$	19 830 \$	47 756 \$	47 691 \$
Parc de la Gatineau	43 916	7 900	36 016	33 188
Promenades ⁽³⁾	102 388	47 591	54 797	56 699
Parcs	33 968	16 610	17 358	15 873
Ponts et voies d'accès	31 779	19 227	12 552	12 473
Lieux historiques	33 505	17 997	15 508	16 115
Installations de loisirs	23 924	12 894	11 030	11 021
Propriétés louées	129 767	14 676	115 091	110 311
Propriétés de développement	24 807	3 251	21 556	21 570
Expropriations non réglées	711	-	711	694
Immeubles d'adminis- tration et de service	16 945	10 654	6 291	6 330
	509 296	170 630	338 666	331 965
Moins provision pour les cessions ⁽¹⁾	1 838	-	1 838	1 838
Moins provision pour nettoyage environnemental ⁽²⁾	-	-	-	650
	507 458	170 630	336 828	329 477
Matériel				
Outillage et matériel	4 864	2 762	2 102	2 043
Mobilier et matériel de bureau	3 563	946	2 617	135
Vehicules	4 561	2 916	1 645	1 932
Matériel informatique et de communications	15 394	10 024	5 370	4 472
Antiquités et oeuvres d'art	1 702	1 542	160	333
	30 084	18 190	11 894	8 915
Total	537 542 \$	188 820 \$	348 722 \$	338 392 \$

1. La provision pour les cessions vise les biens immobiliers à être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains à céder à titre gracieux pour l'aménagement des voies d'accès au pont Macdonald-Cartier et des terrains d'emprise de la route 550 cédés en contrepartie d'un dollar.

2. Une provision pour nettoyage environnemental à Camp Fortune, une acquisition d'un exercice précédent. Les travaux ont été complétés au cours de l'exercice.

3. Durant l'exercice, la Commission a encouru des dépenses de l'ordre de 1,9 million de dollars pour la réhabilitation de la Promenade des Outaouais. Une contribution de 1,9 million de dollars reçue pour ce projet a été enregistrée en réduction des dépenses.

6. Frais d'exploitation

(a) Résumé des dépenses ventilées par postes principaux

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux des employés	45 094 \$	51 889 \$
Biens et services	27 264	29 032
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	15 047	12 972
Contributions	13 145	3 720
Amortissement	13 810	13 646
Frais de restructuration	13 828	-
	128 188 \$	111 259 \$

(b) *Définitions et objectifs des secteurs* Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, moyen et long termes reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Planification de la région de la capitale du Canada Planifier et contrôler l'utilisation des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada et prendre les mesures voulues pour s'assurer que les efforts de conception et de mise en valeur soient de haute qualité.

Promotion et animation de la région de la capitale Sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale du Canada au rôle de la capitale en mettant en oeuvre les plans de promotion nationaux et les activités destinés à mieux faire comprendre les caractéristiques de la capitale et sa fonction symbolique, faire en sorte que les visiteurs s'y sentent les bienvenus, et améliorer la compréhension par l'organisation et la coordination des festivités, des événements spéciaux et des programmes qui représentent le passé, le présent et le futur de notre pays.

Gestion et développement des biens immobiliers Préserver et conserver la capitale et ses biens pour les générations futures, par la mise en valeur et une gestion efficace des biens, compte tenu de l'importance de ceux-ci pour la capitale et le mandat de la Commission.

Services corporatifs Fournir à la direction les services, les conseils et l'information dont elle a besoin, veiller à la sauvegarde des biens de la Commission et faire la promotion de l'utilisation la plus efficace et la plus productive des ressources.

(c) *Frais de restructuration* À la suite du dépôt du budget fédéral du 27 février dernier, les crédits de la CCN seront réduits de 21,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Cette réduction s'effectuera par une importante baisse de la main-d'oeuvre de la Commission. Les coûts de prime de fin d'emploi, estimés à 13,8 millions

de dollars au cours des trois prochaines années, ont été imputés comme dépenses dans l'année courante. Pour appuyer les coûts de restructuration, la Commission a demandé du financement de la réserve centrale, le financement complet étant en attente pour l'approbation finale du Conseil du Trésor.

7. Principaux engagements

(a) La Commission s'est engagée envers la province de Québec à contribuer pour la moitié du coût de l'aménagement d'un réseau routier dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale. Le solde de cet engagement, dont la Commission doit s'acquitter au cours des prochaines années, est estimé à 74,4 millions de dollars, mais n'est payable que si le financement est approuvé par le Conseil du Trésor du Canada. Au 31 mars 1995, les dépenses et les paiements s'élevaient à 179,4 millions de dollars.

(b) La Commission a conclu des accords de prestation de services informatiques et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 125,7 millions de dollars et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en l'an 2019. Les paiements annuels minimaux sur ces accords pour les cinq prochains exercices sont approximativement comme suit :

	(en milliers de dollars)
1995-1996	4 348 \$
1996-1997	4 348
1997-1998	4 211
1998-1999	3 969
1999-2000	4 066

(c) La province de Québec a exproprié certains terrains sur le territoire de la Ville de Hull au nom de la Commission. Une somme de 1,25 million de dollars sera versée en échange des titres de propriété visés.

(d) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 2,0 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 1995-96.

8. Éventualités

(a) *Réclamations* Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 14,4 millions de dollars à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils pourront être déterminés avec certitude.

(b) Entente avec la province de l'Ontario En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 2 761 hectares (6 820 acres) de forêt. À l'expiration de cette entente, en l'an 2011, ou à sa résiliation, la Commission remboursera à la province l'excédent des dépenses sur les revenus ou la province versera à la Commission l'excédent des revenus sur les dépenses. Selon le dernier rapport reçu de la province, au 31 mars 1994, les dépenses cumulatives dépassaient de 1,2 million de dollars les revenus cumulatifs, somme qui ne figure pas dans les comptes de la Commission.

(c) Protection de l'environnement La Commission a fait une analyse préliminaire qui a mis au jour certaines propriétés pouvant faire l'objet d'une décontamination éventuelle. L'étendue de la contamination, le coût du nettoyage et les fonds nécessaires ne peuvent être évalués de façon raisonnable tant que l'on n'aura pas effectué d'autres relevés sur place.

9. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État.

(a) Société de construction des musées du Canada Inc.

La Commission a autorisé la Société de construction des musées du Canada Inc. à bâtir le Musée canadien des civilisations sur ses terrains. La Commission est en train de céder les terrains en question à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en échange d'autres propriétés d'égale valeur.

(b) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit au nom de la Commission lorsque celle-ci doit procéder à l'expropriation de propriétés. Les frais de courtage sont calculés selon un barème établi par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La Commission a également conclu une entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada selon laquelle le ministère assure certains services concernant les résidences officielles, à des taux établis conjointement avec la Commission et approuvés par le Conseil du Trésor.

Commission de la Capitale nationale
Informations financières supplémentaires
Inventaire des terrains et des immeubles
Valeur amortie au 31 mars 1995

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Ceinture de verdure	47 756 \$	47 691 \$
Parc de la Gatineau	36 016	33 188
Promenades		
Boulevard de la Confédération	13 703	14 091
Promenade des Outaouais	9 701	10 079
Promenade Rockcliffe	8 740	9 321
Promenade de l'Aviation	5 891	6 046
Promenade de l'Aéroport	3 286	3 542
Promenades des Voyageurs	3 076	3 094
Promenades Colonel-By	1 739	1 842
Promenade Philémon-Wright	1 118	1 118
Autres promenades - Québec	2 535	2 616
Autres promenades - Ontario	5 008	4 950
Total des promenades	54 797	56 699
Parcs		
Parc de la rivière Rideau	2 484	2 489
Ruisseau de la Brasserie	1 494	1 600
Circuit touristique du Parlement	1 786	1 505
Parc du Portage	750	877
Île Victoria	1 179	1 266
Parc Taché	835	902
Parc du sentier de l'île	596	635
Parc des Commissaires	702	747
Parcs Vincent Massey and Hog's Back	827	809
Parc E.B. Eddy	326	368
Autres parcs - Québec	1 469	1 427
Autres parcs - Ontario	4 910	3 248
Total des parcs	17 358	15 873
Ponts et accès		
Pont du Portage	1 900	2 415
Pont Champlain	2 650	2 508
Têtes du pont Macdonald-Cartier	1 574	1 574
Accès Deschênes-Britannia	2 048	2 048
Pont de Hog's Back	345	390
Autres ponts	4 035	3 538
Total des ponts et accès	12 552	12 473

Informations financières supplémentaires
Inventaire des terrains et des immeubles
Valeur amortie au 31 mars 1995

Suite de la page 47

	1995	1994
	(en milliers de dollars)	
Lieux historiques	15 508 \$	16 115 \$
Installations de loisirs	11 030	11 021
Propriétés louées	115 091	110 311
Propriétés de développement	21 556	21 570
Expropriations non réglées	711	694
Moins provision pour biens immobiliers à céder en vertu d'accords	(1 838)	(1 838)
Moins provision pour nettoyage environnemental	-	(650)
Immeubles d'administration et de services	6 291	6 330
Total des biens immobiliers	336 828 \$	329 477 \$

Renseignements supplémentaires

Si vous voulez obtenir des renseignements supplémentaires sur la CCN et ses programmes, veuillez composer le (613) 239-5555. Si vous prévoyez visiter les nombreux monuments nationaux de la capitale ou prendre part à une foule d'autres activités, faites le (613) 239-5000 ou le 1 800 465-1867 pour demander de l'information. Si vous voulez devenir bénévole à la CCN, signalez le (613) 239-5373.

Remerciements

Nous remercions tous les commanditaires et partenaires de leur appui et de leur dévouement pour nos programmes et activités dans la capitale.

Air Canada
AST Canada Inc.
Banque Royale
CAE Inc.
Canadian Tire
Canstar Sports Group Inc.
Cantel
Centre Rideau
Château Laurier
Eaton
Federal Express Canada Ltée.
General Motors du Canada Ltée.
Konica
La Métropolitaine

Mobilité Canada
Office canadien de
commercialisation des poulets
Société Radio-Canada
Société des loteries de l'Ontario
Rockwell International du Canada
Spar Aérospatiale Limitée
TBM Sports and Fitness Event
The Westin Hotel Ottawa
Tim Hortons
Ville de Hull
Ville d'Ottawa
Voyageur Colonial Ltée.

Nous remercions également tous les autres commanditaires et les hôtels qui ont contribué à l'organisation de nos programmes et activités.

Annexe 1: Comités de la Commission de la Capitale nationale

La Commission, Commission de la Capitale nationale au 31 mars 1995

Marcel Beaudry, président Hull (Québec)	Katherine Flood, vice-présidente Maidstone (Ontario)
Jerry L. Lampert Vancouver (Colombie-Britannique)	Ada M. Rawlins Chestermere (Alberta)
Darlene Hincks Regina (Saskatchewan)	Manitoba (vacant)
Clément Massé Rivière-du-Loup (Québec)	Ontario (vacant)
Île-du-Prince-Édouard (vacant)	William H. Teed Saint John (Nouveau-Brunswick)
Ed Drover St. John's (Terre-Neuve)	Janet Robblee Crosby Halifax (Nouvelle-Écosse)
Région de la capitale nationale (Ottawa) (vacant)	Région de la capitale nationale (Ottawa) (vacant)
Pierre Isabelle Région de la capitale nationale Hull (Québec)	Représentants extraordinaires
André J.C. Dupont Région de la capitale nationale Aylmer (Québec)	John H. Sullivan Montréal (Québec)
Ralph G. Tannis Région de la capitale nationale	Chef Cece McCauley Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
	(vacant)

Comité consultatif du marketing et de la programmation

Eric P. Young, président Spécialiste en marketing social Toronto (Ontario)	Barbara L. Pollock, vice-présidente Spécialiste en communications Regina (Saskatchewan)
Claude Benoit, membre Muséologue Outremont (Québec)	Jacques Lemay, membre Directeur artistique Victoria (Colombie-Britannique)
Gerri Sinclair, membre Auteur, enseignant et expert- conseil en technologies au foyer, à l'école et au travail Vancouver (Colombie-Britannique)	Jerry L. Lampert, membre Vancouver (Colombie-Britannique)
	Marcel Beaudry, membre d'office Président de la Commission de la capitale nationale, Hull (Québec)

***Comité consultatif de l'urbanisme et
de la gestion immobilière***

Philip Boname, président
Économiste et expert-conseil
en gestion immobilière
Vancouver ouest (Colombie-Britannique)

Pierre Fillion, vice-président
Urbaniste et planificateur régional
Waterloo (Ontario)

Samuel E. Aberman, membre
Ingénieur
Westmount (Québec)

Janet Dey, membre
Planificatrice et gestionnaire
de biens immobiliers
Toronto (Ontario)

Norman Hotson, membre
Architecte
Vancouver (Colombie-Britannique)

Frank Palermo, membre
Architecte
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Carolyn Woodland, membre
Architecte
Toronto (Ontario)

John H. Sullivan, membre
Montréal (Québec)

Ed Drover, membre
St. John's (Terre-Neuve)

Marcel Beaudry, membre d'office
Président de la Commission
de la capitale nationale
Hull (Québec)

Comité consultatif du design

Aurèle Cardinal, président
Architecte et urbaniste
Montréal (Québec)

Norman Hotson, vice-président
Architecte
Vancouver (Colombie-Britannique)

Benjamin Gianni, membre
Architecte
Ottawa (Ontario)

Peter Lynstra, membre
Architecte
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Brigitte Shim, membre
Architecte
Toronto (Ontario)

Carolyn Woodland, membre
Architecte
Toronto (Ontario)

Ada M. Rawlins, membre
Chestermere (Alberta)

Marcel Beaudry, membre d'office
Président de la Commission
de la Capitale nationale
Hull (Québec)